

Information réglementée

17 décembre 2019 | 18h30

Résultat de l'opération de distribution de l'acompte sur dividende en espèces ou en actions

24% de l'acompte sur dividende réinvesti en actions nouvelles

Comme annoncé précédemment¹, Befimmo SA a décidé d'offrir à ses actionnaires le choix du paiement de l'acompte sur dividende de 1,813 € net² par action (correspondant à 2,59 € brut par action) en espèces ou en actions nouvelles, ou d'opter pour une combinaison de ces deux modalités de paiement. Le prix d'émission de ces nouvelles actions avait été fixé à 54,39 € par action.

Une proportion de 24,27% des coupons représentatifs du dividende a été réinvestie en actions nouvelles.

Befimmo a émis 206.929 actions nouvelles et a augmenté ses fonds propres à concurrence de 11.254.868,31 €.

Suite à l'opération, le capital social de Befimmo s'élève à 413.276.840,12 € et est représenté par 28.445.971 actions identiques (soit une augmentation de 0,73% du nombre total d'actions), jouissant des mêmes droits et avantages. Les nouvelles actions seront cotées et négociées sur Euronext Brussels dès le vendredi 20 décembre 2019. L'acompte en espèces sera payé à partir du 20 décembre 2019.

Suite à cette augmentation de capital, Befimmo a réduit son ratio LTV³ de 0,42%⁴ par rapport au niveau qui aurait été atteint si l'intégralité de l'acompte sur dividende avait été distribuée en espèces.

Réglementation en matière de transparence

Suite à l'opération de dividende optionnel, le capital social et le nombre d'actions de Befimmo augmenteront.

Conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 et à l'Arrêté royal du 14 février 2008, Befimmo publie les informations suivantes :

- Total du capital social de la Société : 413.276.840,12 €
- Nombre total de titres conférant le droit de vote : 28.455.971
- Description du dénominateur de Befimmo SA
 - Droits de vote effectifs afférents à des titres représentatifs du capital : 28.445.971
 - Droits de vote futurs, potentiels ou non, résultant de droits et engagements à la conversion ou à la souscription de titres à émettre, à savoir, exercice de warrants : néant
- Un seuil de déclaration de transparence de 3% est prévu dans les statuts de Befimmo SA.

1 Voir le communiqué de presse du 20 novembre 2019, publié sur le site de Befimmo (<https://www.befimmo.be/fr/investisseurs/publications?type=227>).

2 Sur base d'un précompte mobilier de 30%.

3 Loan-to-value (« LTV ») = [(dettes financières nominales – trésorerie)/juste valeur du portefeuille]

4 Sur base de la situation au 30 septembre 2019.

La Société Immobilière Réglementée Befimmo, cotée sur Euronext Bruxelles, est un opérateur immobilier spécialisé dans les espaces de travail de qualité. Ces environnements Befimmo sont situés à Bruxelles, dans les villes belges et au Grand-Duché de Luxembourg. Avec sa filiale Silversquare, Befimmo a l'ambition de créer un réseau Belux d'espaces de travail interconnectés.

En tant qu'entreprise sociale, humaine et responsable, Befimmo offre à ses utilisateurs des espaces de travail inspirants et des services associés dans les bâtiments durables, en termes d'architecture, de localisation et de respect de l'environnement.

En créant de la valeur ajoutée pour ses utilisateurs, Befimmo crée de la valeur pour ses actionnaires. Au 30 septembre 2019, son portefeuille a une juste valeur de 2,7 milliards €.



Contact :



Befimmo SA

Caroline Kerremans | Head of IR & Communication
Chaussée de Wavre 1945 - 1160 Bruxelles | 1945 Waversesteenweg - 1160 Brussel
T : +32(0)2 679 38 60 | c.kerremans@befimmo.be | www.befimmo.be